

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2026-01

**MODALITES DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR OU DE DIRECTRICE DE SCIENCES PO  
LYON VACANTES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026**

**La Directrice de l'Institut d'études politiques de Lyon,**

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles [D. 741-9 à D. 741-11](#) ;

Vu le [décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié](#) relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment ses articles 9 et 20 ;

Vu le Règlement intérieur de l'IEP de Lyon, notamment son article 19,

Vu l'[arrêté nor : ESRS2117236A du 24 juin 2021](#) portant nomination de la directrice de l'Institut d'études politiques de Lyon ;

Vu l'[avis de vacance des fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques de Lyon](#), publié le 24 décembre 2025 au Journal officiel de la République française,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Vacance des fonctions**

Les fonctions de directeur ou de directrice de l'établissement seront vacantes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**Article 2 : Modalités de candidature**

Le directeur ou la directrice est choisie parmi les personnes ayant vocation à enseigner dans l'établissement. Tout candidat ou candidate fait parvenir une lettre d'intention, un curriculum vitae accompagné d'une notice de ses travaux ainsi qu'un projet argumenté pour l'établissement. Ce projet doit notamment expliciter :

- les objectifs fixés en matière de formation initiale et continue, de recherche, d'innovation et de science ouverte, de développement des partenariats au niveau local, national et international, de vie étudiante, de démocratisation des voies d'accès et de transition socio-écologique ainsi que les moyens qui devront être mobilisés pour les atteindre ;

- le positionnement et la stratégie partenariale proposés pour l'établissement dans le cadre du site de Lyon - Saint-Étienne mais aussi au sein du Réseau ScPo et, plus largement, parmi les dix établissements Sciences Po ;

- les modalités de gouvernance et de pilotage envisagées pour l'établissement.

Les documents constitutifs du dossier de candidature sont rédigés dans une taille de police 11, avec un interligne simple. La lettre d'intention ne peut dépasser trois pages. Le CV ne peut dépasser quatre pages. La notice de travaux ne peut dépasser six pages. Le projet d'établissement ne peut dépasser douze pages.

Les dossiers de candidature, après instruction de leur recevabilité, ont vocation à être communiqués aux usagers, aux personnels ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration de l'établissement.

### **Article 3 : Délais**

Les candidatures doivent être adressées par messagerie électronique, à compter du 6 février et jusqu'au 13 mars 2026 inclus, aux adresses suivantes : [didier.taravella@enseignementsup.gouv.fr](mailto:didier.taravella@enseignementsup.gouv.fr) et [dgs@sciencespo-lyon.fr](mailto:dgs@sciencespo-lyon.fr).

### **Article 4 : Modalités de publicité**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut d'études politiques de Lyon, affiché en salle du personnel, dans l'atrium du bâtiment pédagogique et au DEPT de l'Université Jean Monnet à Saint-Étienne.

### **Article 5 : Exécution**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon le 5 février 2026

La Directrice de l'IEP de Lyon

  
Hélène SURREL

